

## Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs

### EXTRAIT DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 25 SEPTEMBRE 2025

#### Nomination d'une commission « accueil parascolaire »

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 25 septembre 2025,

a nommé les membres :

- Mme Sabrina Meriem, déléguée pour la commune de Lucens
- Mme Camille Proust, déléguée pour la commune de Lucens
- Mme Laetitia Seitenfus, déléguée pour la commune de Moudon
- M. André Zimmermann comme suppléant, délégué pour la commune de Moudon

à la commission « accueil parascolaire ».

\*\*\*\*\*

#### Préavis 06-2025 – Budget 2026

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 25 septembre 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

1. d'approuver le budget 2026 présentant un excédent de charges de CHF 7'820'820.00 à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres pour la partie scolaire ;
2. d'approuver le budget 2026 présentant un excédent de charges de CHF 1'472'540.00 à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'utilisation entre les communes membres pour l'accueil parascolaire.

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Georges-Alexandre Duc  
Président



Anne-Marie Paccaud  
Secrétaire

